Essais de l'équipe de haute performance de 2023

DISCIPLINES DE LA CARABINE ET DU PISTOLET

Saskatoon Wildlife Federation
Installation intérieure - Range Rd 3050, Saskatoon (Saskatchewan) S7S 1N8
Installation extérieure – Aberdeen No. 373 (Saskatchewan) S0K 3W0

Présenté en collaboration avec les membres bénévoles de
la Saskatchewan Target Shooting Association

14 au 19 juin 2023

MESSAGE DES ORGANISATEURS DE LA COMPÉTITION

Au nom du comité organisateur et de la Fédération de tir du Canada (FTC), nous souhaitons la bienvenue à tous les participants aux essais de l'équipe de haute performance de 2023. L'installation de tir intérieur de la Saskatoon Wildlife Federation compte 30 postes de tir de 10 m pour la carabine à air et le pistolet à air, y compris des postes conçus pour les athlètes ayant un handicap (AAH). L'installation extérieure offre 15 postes pour les épreuves de 25 et de 50 m et comprend aussi des postes pour les AAH. Tous les postes intérieurs et extérieurs sont équipés de cibles électroniques Megalink.

Lors de la compétition, les athlètes auront la possibilité d'obtenir une « note de qualification », selon les critères établis par la FTC. L'événement servira en outre d'épreuve de sélection pour les équipes nationales de la FTC (conformément à la plus récente version des *Critères de sélection des athlètes* affichée sur le site Web de la FTC).

Nous tenons à remercier les nombreux bénévoles qui ont mis leur temps, leur expertise et leurs efforts à notre service afin que nous puissions présenter cette compétition. Il n'aurait pas été possible de tenir un événement de cette envergure sans leur remarquable contribution. Nous saluons notamment le travail des membres du comité organisateur, des bénévoles de la Saskatchewan Target Shooting Association (STSA) et de la Saskatoon Wildlife Federation.

Nous souhaitons la meilleure des chances à tous les concurrents. Bonne compétition!

Craig Norman	*Cam Krakowka*	*Carla Norman*	*Jacky Krakowka*
Directeur de la compétition	Directeur adjoint de la compétition	Coprésidente du comité organisateur	Coprésidente du comité organisateur

ARTICLE 1
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUTES LES DISCIPLINES

1.1 Inscription

L'INSCRIPTION SE DÉROULERA SELON LE PRINCIPE DU PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI. L'INSCRIPTION NE SERA APPROUVÉE QUE LORSQUE LE PAIEMENT AURA ÉTÉ REÇU EN ENTIER, AU MOMENT DE L'INSCRIPTION.

Vous pouvez vous inscrire en ligne ici, sur le site Web de la Fédération de tir du Canada, ou encore copier et coller ce lien dans votre navigateur : https://sfc-ftc.ca/event-5264494?CalendarViewType=1&SelectedDate=6/26/2023.

Pour vous inscrire, vous devez être membre de la Fédération de tir du Canada et être capable de vous connecter au site Web.

Vous devez effectuer votre paiement par l'entremise du système en ligne. Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser une carte de crédit, envoyez un courriel à l'adresse jhutton@sfc-ftc.ca pour connaître les autres options. Votre paiement doit être reçu avant que votre inscription et votre groupement soient confirmés.

Vous devez soumettre votre inscription et votre paiement au plus tard le 31 mai 2023, sinon vous ne pourrez pas prendre part à la compétition.

REMARQUE : TOUS LES PARTICIPANTS DOIVENT REMPLIR ET SIGNER LES FORMULAIRE DE RENONCIATION AVANT LA COMPÉTITION.

1.2 Emplacement des installations de tir

Les essais de l'équipe de haute performance de 2023 se tiendront à Saskatoon (Saskatchewan), dans les installations de tir intérieur et extérieur de la Saskatoon Wildlife Federation.

Installation intérieure - Range Rd 3050, Saskatoon, SK, S7S 1N8 (lien)
Installation extérieure – Aberdeen No. 373, SK, S0K 3W0 (lien)

À partir de l'aéroport de Saskatoon, il faut 20 minutes pour se rendre à l'installation intérieure et 35 minutes pour rejoindre l'installation extérieure. Aucun service de navette n'est offert.

1.3 Installations de tir

L'installation extérieure compte 15 postes couverts de tir à la carabine et au pistolet de 25 et de 50 mètres; l'espace peut également être réparti de manière sécuritaire entre les deux distances. Le champ de carabine et de pistolet à air comprimé compte 30 postes. Toutes les cibles sont des cibles électroniques Megalink.

Les installations disposent de nombreux espaces de stationnement et sont entièrement accessibles aux fauteuils roulants. L'installation extérieure se trouve à 20 minutes de l'installation intérieure. Il n'y a pas de services de restauration dans le périmètre des installations.

Équipement à apporter au champ de tir **–** Veuillez apporter votre tapis de tir, votre support de lunette, vos rallonges, votre agrafeuse, votre tabouret ou votre chaise, autrement dit, TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN. Si vous ne désirez pas apporter votre propre tapis, vous pourrez en emprunter un à la STSA.

1.4 Hébergement

À partir de l'aéroport de Saskatoon, il faut environ 20 minutes pour se rendre à l'installation intérieure et 35 minutes pour rejoindre l'installation extérieure. Il incombe aux participants de réserver leur propre hébergement pour cet événement.

1.5 Transport

Les participants ont la responsabilité d'organiser leurs déplacements vers les installations de la Saskatoon Wildlife Federation et leur lieu d'hébergement. Il est possible de louer un véhicule à **l'Aéroport international de Saskatoon (John Diefenbaker)**, à Saskatoon (Saskatchewan), en s'adressant à l'une ou l'autre des agences suivantes :

- Avis Car Rental
- Budget Car Rental
- Enterprise Rent-a-Car
- Hertz Car Rental Saskatoon North (pas à l'aéroport, mais à proximité)

1.6 Repas

Les participants devront organiser tous leurs repas et leurs collations. De nombreux restaurants et services de restauration rapide se trouvent à environ 15 minutes de route de l'installation intérieure.

1.7 Adhésion à la FTC

Tous les concurrents doivent être membres en règle de la Fédération de tir du Canada (FTC). Le bureau national de la FTC vérifiera si tel est le cas lors de l'inscription.

1.8 Critères de sélection des athlètes pour le Programme de haute performance de la FTC

Pour être admissible au Programme de haute performance de 2024 de la FTC, vous devez participer aux essais de l'équipe de haute performance de 2023 ainsi qu'au Championnat national canadien de 2023. Les plus récentes informations à propos des

critères de sélection du Programme de haute performance sont publiées sur le site Web de la FTC; vous pouvez les consulter ici.

La participation aux essais de l'équipe de haute performance est obligatoire pour les athlètes qui souhaitent faire partie du Programme de haute performance.

Les athlètes qui ne font actuellement pas partie de l'équipe de haute performance de 2023 peuvent tenter d'obtenir la note de qualification dans le cadre des essais. Il en va de même pour les athlètes qui sont présentement membres de l'équipe de haute performance de 2023 et qui pratiquent une deuxième discipline (p. ex., un athlète membre de l'équipe de haute performance dans la discipline de la carabine à air 10 m, mais pas dans la carabine 3 positions, peut tenter d'obtenir la note de qualification pour la carabine 3 positions lors des essais de l'équipe de haute performance).

Si vous souhaitez que le pointage obtenu lors des essais de l'équipe de haute performance de 2023 soit pris en considération dans votre pointage de qualification, vous devez soumettre un formulaire de DDPQ par l'entremise du Portail de la haute performance d'ici le **31 mai 2023** et préciser le parcours de tir utilisé pour le pointage (le premier, le deuxième ou les deux). Si vous n'indiquez pas de parcours sur le formulaire, on présumera que c'est le premier qui sera comptabilisé.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec Joey Hutton (jhutton@sfc-ftc.ca), coordonnateur de la haute performance.

1.9 Sélection en vue des compétitions d'envergure

Les essais de l'équipe de haute performance servent d'épreuve de sélection pour les Jeux panaméricains de 2023. Parmi les quatre pointages obtenus dans le cadre des essais et du Championnat national de 2023, les trois les plus élevés seront inscrits sur la Liste de classement par pourcentage des Jeux panaméricains, et les athlètes occupant le sommet du classement seront sélectionnés à titre de membres de l'équipe des Jeux panaméricains si des places contingentées sont disponibles. Si vous voulez avoir plus d'information, cliquez ici pour consulter les critères de sélection pour les Jeux d'envergure.

Les essais de l'équipe de haute performance servent en outre d'épreuve de sélection pour le Championnat du monde de 2023. Les athlètes membres de l'équipe de haute performance de 2023 seront classés en fonction des résultats obtenus dans le cadre des essais, et leur participation au Championnat du monde dépendra du rang occupé dans ledit classement.

La sélection des équipes qui prendront part au Championnat panaméricain de 2024 (aussi connu sous le nom de Championnat CAT 2024) s'effectuera en fonction des résultats du Championnat national de 2023 seulement.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec Joey Hutton (jhutton@sfc-ftc.ca), coordonnateur de la haute performance.

1.10 Règles

Les plus récentes règles publiées par l'ISSF, y compris les modifications, interprétations et rectificatifs subséquemment affichés sur le site Web de l'ISSF, s'appliqueront à toutes les épreuves de l'ISSF, toutes disciplines confondues, à moins d'indication contraire dans le présent programme ou d'une modification rendue nécessaire en raison des conditions qui prévalent au champ de tir (p. ex., la mise à jour du logiciel n'est pas disponible pour les cibles électroniques). Dans de telles circonstances, les règles révisées et/ou modifiées seront affichées avant le match. Il n'y aura pas de finales. Les athlètes et les entraîneurs ont la responsabilité de prendre connaissance des règles de l'ISSF, qui peuvent être consultées (en anglais) sur le site Web de l'organisation :

https://www.issf-sports.org/theissf/rules_and_regulations.ashx.

1.11 Règles et règlements

Les essais de l'équipe de haute performance de 2023 se dérouleront conformément aux règles de l'ISSF, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante (en anglais) : http://www.issf-sports.org/theissf/rules_and_regulations.ashx.

Les règles détaillées des épreuves de carabine sont publiées sur le site Web de l'ISSF (en anglais) à l'adresse suivante : http://www.issf-sports.org/theissf/rules_and_regulations/rifle_rules.ashx.

Si, pour quelque raison que ce soit, il est décidé que les règles de l'ISSF ne s'appliquent plus, le jury affichera les modifications sur le tableau d'information du centre de tir.

Les jurys (vérification de l'équipement, classification et appels) qui superviseront les essais de l'équipe de haute performance de 2023 seront nommés par le comité organisateur. Des officiels de tir qualifiés titulaires des licences appropriées dirigeront les compétitions.

En ce qui concerne l'utilisation des cylindres d'air ou de CO_2 seulement, voir la règle 6.2.4.2. du livre de règlements de l'ISSF, qui stipule ce qui suit :

> « Il incombe à l'athlète de s'assurer que tout cylindre d'air ou de CO_2 utilisé n'a pas dépassé sa date de validité. Ceci pourrait faire l'objet d'une inspection lors de la vérification de l'équipement. »

Les **protêts** seront examinés par le jury. Chaque protêt coûte 25,00 $. Les décisions du jury sont **finales**.

1.12 Heure de début des matchs

Il convient de souligner que les heures qui sont indiquées dans le programme pour les épreuves de l'ISSF correspondent à l'heure du premier tir faisant l'objet d'un

POINTAGE. La plupart du temps, la préparation et le réglage des visées débuteront 15 minutes avant l'heure indiquée pour l'épreuve. Veuillez tenir compte des heures mentionnées dans le présent programme.

Comme cela peut parfois se produire, il est possible que certaines circonstances entraînent des retards. Les épreuves ne débuteront pas avant l'heure affichée, mais elles pourraient commencer plus tard. Nous vous demandons donc d'être prêts à l'heure indiquée.

1.13 Avis spécial du comité de compétition

Les pénalités décrites ci-dessous s'appliqueront si le tir d'un concurrent frappe la plaque de protection de la cible électronique :

Première occurrence : Carton jaune – Avertissement
Deuxième occurrence : Carton vert – 2 points de pénalité
Troisième occurrence : Carton rouge – Disqualification pour cause de tir dangereux

Le résultat obtenu jusqu'à ce moment sera inscrit sur les fiches de pointage. Le concurrent n'aura droit à aucun remboursement.

1.14 Sécurité

Toutes les règles de sécurité relatives aux armes à feu qui sont pertinentes s'appliqueront. Les personnes qui contreviendront aux règles de sécurité ou aux directives des officiels de tir ou du jury du pas de tir pourraient être disqualifiées et/ou expulsées.

Il est recommandé que tous les concurrents et les officiels se trouvant sur le pas de tir pendant que les concurrents s'exécutent portent des lunettes de sécurité. Toute urgence médicale devrait immédiatement être signalée à un officiel de tir.

Le comité organisateur et la Fédération de tir du Canada ne sont pas responsables des articles perdus ou volés ou de tout article oublié dans les installations de tir lors de la compétition.

Aucune arme à feu ou à air comprimé ne pourra être transportée hors du pas de tir sans étui.

1.15 Agent propulsif pour carabines et pistolets à air comprimé

De l'air comprimé sera offert pour le remplissage des cylindres de carabine et de pistolet, mais les concurrents doivent apporter leurs propres adaptateurs pour le réservoir/les cylindres. Le CO_2 ne sera pas fourni; si des concurrents utilisent cet agent propulsif, ils devront l'apporter avec eux.

1.16 Usage du tabac, vapotage, consommation de cannabis et de substances illégales

L'usage du tabac et le vapotage sont interdits sur tous les pas de tir, dans les

bureaux de statistique et de pointage, dans toute pièce ou tente fermée AINSI QUE dans tous les postes de tir. Si vous désirez fumer ou utiliser une vapoteuse, nous vous prions de vous rendre au-delà du stationnement, loin du réservoir de propane de l'installation.

Il est complètement interdit de consommer des boissons alcoolisées, du cannabis ou des substances illégales sur le site.

1.17 Contrôles de dopage

Des contrôles de dopage pourraient être réalisés par la Fédération de tir du Canada et le Centre canadien sur le dopage sportif (CCDS), conformément aux règlements antidopage de l'ISSF et du Comité international olympique.

1.18 Jurys et officiels

Des renseignements détaillés sur les jurys et les officiels seront affichés au(x) pas de tir, le cas échéant.

1.19 Résultats de la compétition

Les résultats des épreuves seront affichés sur le site Web de la FTC dès qu'ils seront disponibles, et, lorsque l'ensemble de la compétition aura été disputée, ils seront transmis aux participants par courriel.

1.20 Code vestimentaire

Tous les concurrents, officiels, entraîneurs, bénévoles et autres parties associées à cet événement doivent se conformer à la politique de l'ISSF en lien avec le code vestimentaire, qui figure à l'appendice I. Il incombe au jury de faire appliquer le code vestimentaire. En cas d'infraction à ladite politique, veuillez immédiatement adresser un rapport officiel au directeur de la compétition ou à l'officiel en chef du pas de tir.

1.21 Code d'éthique

Tous les concurrents, officiels, entraîneurs, bénévoles et autres parties associées à cet événement doivent se conformer à la politique de l'ISSF en lien avec le code d'éthique, qui figure à l'appendice II. En cas d'infraction à ladite politique, veuillez immédiatement adresser un rapport officiel au directeur de la compétition ou à l'officiel en chef du pas de tir.

***Comportement répréhensible* : Il convient de souligner que le comité organisateur ne tolérera aucune forme d'abus à l'endroit des bénévoles, des officiels ou des concurrents. Si le comité organisateur détermine que des abus ont été commis ou que le Code d'éthique de l'ISSF a été enfreint, il expulsera toute personne responsable de ladite infraction. Cette personne se verra interdire l'entrée de toute installation utilisée dans le cadre des essais de l'équipe de haute performance.**

1.22 Formulaire de renonciation pour les participants

Tous les participants (concurrents, entraîneurs, officiels, bénévoles et spectateurs) doivent signer le formulaire de renonciation afin de pouvoir assister à l'événement. Si vous êtes une personne mineure, vous devez signer le formulaire correspondant à votre âge uniquement si vous êtes considéré comme n'ayant pas atteint l'âge de la majorité en Ontario ou dans la province ou le pays où vous résidez. Les résidents du Québec n'ont qu'à signer la version française du formulaire de renonciation qui les concerne.

Vous trouverez tous les formulaires de renonciation à l'annexe B, et vous pourrez également les signer en format électronique. Aucun athlète ne pourra participer à l'événement sans avoir au préalable signé tous les formulaires de renonciation demandés.

ARTICLE 1
ÉPREUVES DE PISTOLET

1.23 Renseignements sur la compétition

Règles : Les épreuves de pistolet seront régies par les plus récentes règles de l'ISSF chaque fois que cela s'avérera possible à moins que des difficultés techniques ne surviennent. Dans de telles circonstances, les avis appropriés seront affichés avant le début de l'épreuve concernée afin d'informer les concurrents des modifications apportées aux règles. **Le comité de compétition se réserve le droit de modifier les règlements, les procédures et les horaires en fonction des conditions du pas de tir et des circonstances locales**.

Les règles de l'ISSF pour les épreuves de pistolet peuvent être consultées à l'adresse suivante (en anglais) :
https://www.issf-sports.org/theissf/rules_and_regulations/ristol_rules.ashx.

Responsabilités des concurrents : Les concurrents ont la responsabilité de prendre connaissance des règles de la compétition, de s'assurer que leur arme à feu, leurs vêtements et leur équipement sont conformes aux spécifications de l'ISSF avant le début de la compétition, et d'aviser un membre du jury immédiatement si une erreur ou une entorse aux procédures établies survient.

Entraînement : Il s'agit d'épreuves individuelles. Bien que les entraîneurs ne puissent pas se trouver sur la ligne de tir, ils peuvent fournir des directives non verbales. Ils peuvent apporter de l'aide aux tireurs en communiquant avec ceux-ci si l'officiel de tir leur en donne la permission. Lorsque des tirs sont en cours, les concurrents doivent toujours aviser l'officiel de tir avant de quitter la ligne de tir, quelle que soit la raison pour laquelle ils doivent le faire.

Équipement : Les concurrents doivent fournir leur propre équipement, et ce dernier doit être conforme aux règles applicables de l'ISSF/la FTC. La vérification de l'équipement n'est pas obligatoire mais, comme des contrôles au hasard seront effectués sur la ligne de tir, nous vous recommandons de vous y soumettre afin de vous assurer que l'ensemble de votre équipement répond aux exigences de l'ISSF. Une vérification aléatoire de l'équipement sera effectuée à la fin de chaque match de

pistolet.

Protêts : Les règles et règlements de l'ISSF régiront le dépôt de protêts et les décisions relatives aux protêts. Des frais de 25 $ seront imposés pour chaque protêt. La décision du jury sera finale.

Numéro de concurrent : Un numéro vous sera remis lors de l'inscription. Il doit être affiché dans le dos, au-dessus de la taille. Il doit être visible en tout temps lorsque vous participez à une épreuve.

Cibles : Tous les postes de tir seront équipés de cibles Megalink.

1.24 Groupement

ENTRAÎNEMENT : Les heures d'entraînement seront limitées. Examinez l'horaire ci-joint attentivement, et assurez-vous de rester à l'affût de tout changement qui pourrait être affiché pendant l'événement. Des heures d'entraînement additionnelles pourraient être offertes à la fin de la journée, une fois les épreuves terminées, à la condition qu'un officiel de tir soit disponible.

a. Le groupement sera effectué au fil des inscriptions.
b. Les changements au groupement exigent l'approbation du jury de la compétition. Le comité organisateur peut exiger des frais de 25 $ pour les changements de relais pendant le championnat, à moins d'un conflit évident. La demande peut être acceptée ou refusée, selon des conditions.
c. Une liste des groupes sera affichée sur le site Web avant le début de l'épreuve. Cette liste peut changer avant le début de la compétition. Dans de telles circonstances, elle sera affichée sur le site de la compétition, à l'endroit réservé à l'affichage des résultats.

1.25 Épreuves de la compétition

TOUTES LES ÉPREUVES SONT OUVERTES AUX MEMBRES DE LA FTC ET AUX VISITEURS.

Pistolet 25 m – Femmes : *Cette épreuve sera disputée à l'installation extérieure de la Saskatoon Wildlife Federation, conformément aux conditions décrites ci-dessous. Il y aura un maximum de 15 concurrentes, et un relais par jour de tir désigné. Le programme sera répété pour une deuxième journée.*

1. *L'épreuve aura lieu sur le pas de tir de 50 m.*
2. ***Le système de notation électronique Megalink sera utilisé****.*
3. *60 tirs de compétition par compétition.*
3. *Chaque concurrente disputera **deux** matchs complets en deux jours.*
4. *Les concurrentes seront appelées sur la ligne de tir 13 minutes avant le début de l'épreuve; il y aura une série de coups d'essai de 5 minutes.*
5. *Conformément au règlement 8.7.6.4, alinéa 5, toutes les concurrentes doivent effectuer l'étape de précision avant d'entreprendre l'étape de tir rapide.*
6. *Les règles en vigueur de l'ISSF s'appliqueront.*

Pistolet vitesse olympique 25 m *: Cette épreuve sera disputée à l'installation extérieure de la Saskatoon Wildlife Federation, conformément aux conditions décrites ci-dessous. Chaque relais comptera 4 concurrents, et les relais s'étendront sur une journée de tir désignée. Au total, il y aura un maximum de 12 concurrents.*

1. *L'épreuve aura lieu sur le pas de tir de 50 m.*
2. ***Le système de notation électronique Megalink sera utilisé****.*
3. *Les concurrents seront appelés sur la ligne de tir 11 minutes avant le début de l'épreuve; il y aura une série de coups d'essai de 8 secondes.*
4. *60 tirs de compétition par compétition à exécuter en deux séries de 30 tirs par demi-parcours. La durée des tirs pour chaque demi-parcours est la suivante : 8, 6 et 4 secondes.*
5. *Chaque concurrent disputera **deux** matchs complets en deux jours.*
6. *Les règles en vigueur de l'ISSF s'appliqueront.*

Pistolet à air 10 m *: Cette épreuve sera disputée à l'installation intérieure de la Saskatoon Wildlife Federation, conformément aux conditions décrites ci-dessous. Chaque relais comptera un maximum de 30 concurrents, et il y aura un relais par jour de tir désigné.*

1. *L'épreuve aura lieu sur le pas de tir de 10 m.*
2. ***Des cibles électroniques Megalink seront utilisées****.*
3. *Les concurrents seront appelés sur la ligne de tir 20 minutes avant le début de l'épreuve; la préparation et le réglage des visées dureront 15 minutes.*
4. *Match de 60 tirs de compétition pour tous les concurrents.*
5. *La compétition est ouverte aux hommes, aux femmes et aux concurrents juniors.*
6. *Chaque concurrent disputera* ***deux*** *matchs complets en deux jours.*
7. *Les coups d'essai sont permis à l'intérieur du délai accordé.*
8. *Les règles en vigueur de l'ISSF s'appliqueront.*

ARTICLE 2

ÉPREUVES DE CARABINE

2.1 Règles et règlements

Les essais de l'équipe de haute performance de 2023 se dérouleront conformément aux règles de l'ISSF, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante (en anglais) : https://www.issf-sports.org/theissf/rules_and_regulations.ashx.

Les règles détaillées des épreuves de carabine sont publiées sur le site Web de l'ISSF (en anglais) à l'adresse suivante : https://www.issf-sports.org/theissf/rules_and_regulations/rifle_rules.ashx.

Si, pour quelque raison que ce soit, il est décidé que les règles de l'ISSF ne s'appliquent plus, le jury affichera les modifications sur le tableau d'information du centre de tir.

Les jurys (vérification de l'équipement, classification et appels) qui superviseront les essais de l'équipe de haute performance de 2023 seront nommés par le comité organisateur. Des officiels de tir qualifiés titulaires des licences appropriées dirigeront les compétitions.

En ce qui concerne l'utilisation des cylindres d'air ou de CO_2 seulement, voir la règle 6.2.4.2. du livre de règlements de l'ISSF, qui stipule ce qui suit :

> « Il incombe à l'athlète de s'assurer que tout cylindre d'air ou de CO_2 utilisé n'a pas dépassé sa date de validité. Ceci pourrait faire l'objet d'une inspection lors de la vérification de l'équipement. »

Les **protêts** seront examinés par le jury. Chaque protêt coûte 25,00 $.

Les décisions du jury sont **finales**.

2.2 Résumé des épreuves

ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Carabine à air de l'ISSF
10 mètres debout – cibles électroniques.
Tous les concurrents – 2 parcours de 60 coups chacun.
Des groupements seront effectués pour la carabine à air. Les groupes seront affichés au centre de tir avant la compétition. Les concurrents seront appelés sur la ligne de tir 20 minutes avant le début de l'épreuve, et la préparation et le réglage des visées dureront 15 minutes.

Carabine 3 positions de l'ISSF – Hommes
Coups d'essai illimités sur les diagrammes de visée.
Utilisation de cibles électroniques.
Les groupes seront formés de façon aléatoire pour les relais.
Les épreuves masculines et féminines de carabine 3 positions seront disputées simultanément.
2 parcours de 20 coups pour chacune des 3 positions = 120.

2.3 Inscription et vérification de l'équipement

L'inscription et la vérification de l'équipement auront lieu selon le jour et l'heure indiqués dans le programme des épreuves (voir l'annexe A). Tous les concurrents sont fortement encouragés à s'inscrire lors des journées convenues parce que le programme de la compétition est chargé.

Numéro de concurrent – Un numéro vous sera remis lors de l'inscription. Il doit être affiché dans le dos, au-dessus de la taille. Il doit être visible en tout temps lorsque vous participez à une épreuve.

Changement de relais – Pour les épreuves extérieures, l'attribution des relais vise à permettre aux concurrents qui font partie d'une même catégorie de profiter de conditions de tir similaires (heure, vent, pluie, lumière, etc.). Les personnes qui demandent à participer à un relais autre que celui qui leur a été attribué initialement ne seront pas admissibles à un prix.

Remarque : En consultation avec les officiels de la compétition, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme des épreuves s'il juge que cela est nécessaire.

ANNEXE A
ESSAIS DE L'ÉQUIPE CANADIENNE DE HAUTE PERFORMANCE –
PISTOLET ET CARABINE
PROGRAMME COMBINÉ DES COMPÉTITIONS

(LES HEURES INDIQUÉES POURRAIENT CHANGER.)
Il convient de souligner que les heures indiquées pour les relais sont les heures de début.
Veuillez consulter le programme complet de la compétition pour des informations plus détaillées sur le temps de préparation et de réglage des visées.

PROGRAMME DES ÉPREUVES DES EEHP

*** Des modifications pourraient être apportées au programme suite à la publication de la version finale des règles et des parcours de l'ISSF. Dans de telles circonstances, lesdites modifications seront affichées au centre de tir et en ligne dès que possible.

Mercredi 14 juin :	9 h à 12 h	Inscription et vérification de l'équipement
	9 h à 11 h 15	Pistolet à air, entraînement pré-compétition
	13 h à 16 h	Carabine 3P, entraînement pré-compétition
Jeudi 15 juin :	9 h à 12 h	Inscription et vérification de l'équipement
	10 h à 11 h 15	Pistolet à air, relais 1
	13 h à 15 h 45	Carabine 3P, relais 1
Vendredi 16 juin :	9 h à 12 h	Inscription et vérification de l'équipement
	9 h à 11h 45	Carabine 3P, relais 2
	10 h à 11 h 15	Pistolet à air, relais 2
	13 h 30 à 14 h 45	Pistolet sport 25 m, entraînement pré-compétition
	15 h à 16 h 15	Carabine à air, entraînement pré-compétition
	15 h à 16 h 30	Pistolet vitesse olympique 25 m, entraînement pré-compétition
Samedi 17 juin :	9 h à 11h	Pistolet sport 25 m, relais 1
	13 h à 14 h 15	Carabine à air, relais 1
	15 h à 18 h 15	Pistolet vitesse olympique 25 m, relais 1
Dimanche 18 juin :	9 h à 11 h	Pistolet sport 25 m, relais 2
	13 h à 14 h 15	Carabine à air, relais 2
	15 h à 18 h 15	Pistolet vitesse olympique 25 m, relais 2

Il convient de souligner que les heures indiquées pour les relais sont les heures de début.
Les concurrents seront autorisés à préparer leur équipement avant l'heure de début. La préparation et le réglage des visées commenceront avant l'heure indiquée pour le début de l'épreuve, et leur durée variera selon les épreuves de carabine. Veuillez lire le programme de la compétition et/ou les règles de l'ISSF avec attention afin de savoir à quelle heure chaque match débute.

Remarque : En consultation avec les officiels de la compétition, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme des épreuves s'il juge que cela est nécessaire.

ANNEXE B
FORMULAIRES DE
RENONCIATION POUR
LES PARTICIPANTS

Les formulaires de renonciation seront transmis sous forme électronique. Si vous souhaitez signer une copie papier, sélectionnez le formulaire approprié, remplissez-le, signez-le et envoyez-le à jhutton@sfc-ftc.ca.

Tous les participants et les spectateurs doivent remplir, signer et soumettre un formulaire afin d'être autorisés à se trouver sur les lieux de la compétition.

LES FORMULAIRES DE RENONCIATION DÉBUTENT À LA PAGE SUIVANTE.

PARTICIPANT WAIVER – AGE OF MAJORITY

2023 High Performance Team Trials – Rifle & Pistol

SASKATOON, SK June 14 to 19, 2023

PARTICIPATION WAIVER

This waiver is to be completed by and is only for the use of those participants and spectators who have reached and/or are over the age of majority and should be completed and signed prior to any payment and/or registration or facility entry for this Event.

I am aware that the 2023 High Performance Team Trials – Rifle & Pistol (the "Event") involves many inherent risks, dangers and hazards, including but not limited to the use and operation of firearms, personal physical injury in association with target shooting as a sport, possible negligence on the part of the event director and organizers, the event hosting venue, event officials and volunteers, coaches, other athletes and spectators.

I, as a participant who has reached and/or is over the age of majority, freely accept and fully assume all such risks, dangers, and hazards and the possibility of personal injury, property damage, or loss resulting from such dangers, risks, and hazards. In consideration of the Shooting Federation of Canada (SFC) allowing me to take part as manager, coach, volunteer or athlete, official or spectator in this Event, I hereby agree to waive my right to legal action as follows:

1. To assume and accept all risks, dangers and hazards in connection with my participation in, and/or travel to and from the Event;

2. To waive any and all claims that I may have against the competition director or organizers, The Shooting Federation of Canada, the Saskatoon Wildlife Federation, the Saskatchewan Target Shooting Association, and its directors, officers, employees, agents and representatives of each of those organizations (the "Parties") in connection with this Event;

3. To release the Parties from any and all liability for any loss, damage, injury or expense that I, or my next of kin, may suffer or incur as a result of my participation in, at, and/or travel to or from the Event, due to any cause whatsoever, including negligence on the part of the Parties; and

4. To hold harmless and indemnify the Parties for any and all liability for property damage or personal injury suffered by myself or by a third party as a result to my participation in, at, and/or travel to or from the Event.

I will immediately remove myself from participation in the Event and notify the nearest official, if at any time I sense any unusual hazard or unsafe condition or if I feel that I have experienced any deterioration in my physical, emotional or mental fitness, or that of my clothing, gear or equipment, for continued safe participation in the Event.

I will abide by the SFC Code of Conduct while attending the Event.

Privacy Consent

I grant the Parties permission to collect, use and disclose my personal information for the following purposes and consent to the:

- communication of events, programs and information via telecommunications, post, electronic and/or social media;
- publication of participant registration and competition lists and results of the competition and the publication of same in newsletters, media releases, websites or Event information boards;
- use of my photograph, video, audio recording and or interview with no expectation of monetary compensation;

- waiver of any inspection or approval of the finished communications prior to publication;
- use of my date of birth to Event organizers and officials to determine age group in Event participation, if required;
- Event organizers or officials, to the publication of my contact information for Event related communications.

I ACKNOWLEDGE HAVING CAREFULLY READ, UNDERSTOOD AND AGREED TO THE ABOVE FULL AND FINAL WAIVER, DECLARATION OF COMPLIANCE FOR COVID-19 AND PRIVACY CONSENT.

NOTE: this signed document must be presented by you upon entry to the Event.

Signature of Participant: _____
(must be at or over Age of Majority)

Name of Participant: _____
(please print legibly)

Phone Number of Participant: _____

Date: _____

4138-3600-5434.1

RENONCIATION DU PARTICIPANT - ÂGE DE LA MAJORITÉ

Épreuves d'équipe de haute performance 2023

SASKATOON, SK – 14 juin au 19 juin 2023

RENONCIATION À LA PARTICIPATION

La présente renonciation doit être remplie par les participants et les spectateurs ayant atteint et/ou dépassé l'âge de la majorité et est réservée à leur usage; elle doit être remplie et signée avant tout paiement et/ou inscription ou entrée dans les installations pour cet événement.

Je suis conscient(e) que le Épreuves d'équipe de haute performance 2023 (l' « événement ») comporte de nombreux risques, dangers et aléas inhérents, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation et le maniement d'armes à feu, les blessures corporelles associées au tir à la cible en tant que sport, la négligence possible du directeur et des organisateurs de l'événement, du lieu où se déroule l'événement, des officiels et des bénévoles, des entraîneurs, des autres athlètes et des spectateurs.

En tant que participant ayant atteint et/ou dépassé l'âge de la majorité, j'accepte librement et assume pleinement tous ces risques, dangers et aléas et la possibilité de blessures corporelles, de dommages matériels ou de pertes résultant de ces dangers, risques et aléas. En contrepartie du fait que la Fédération de tir du Canada (FTC) me permette de participer à cet événement en tant que gérant, entraîneur, bénévole ou athlète, officiel ou spectateur, j'accepte par la présente de renoncer à mon droit d'intenter une action en justice comme suit :

1. Assumer et accepter tous les risques, dangers et aléas liés à ma participation à l'événement et/ou à mon voyage aller-retour.
2. Renoncer à toute réclamation que je pourrais avoir contre le directeur ou les organisateurs de la compétition, la Fédération de tir du Canada, le Saskatoon Wildlife Federation, le Saskatchewan Target Shooting Association, ainsi que ses administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants de chacune de ces organisations (les « parties ») en rapport avec cet événement.
3. Libérer les parties de toute responsabilité pour toute perte, tout dommage, toute blessure ou toute dépense que je, ou mon plus proche parent, pourrais subir ou encourir à la suite de ma participation à l'événement ou de mon voyage vers ou depuis celui-ci, en raison de toute cause, y compris la négligence de la part des parties.
4. Exonérer et indemniser les parties de toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels subis par moi-même ou par un tiers à la suite de ma participation à l'événement ou de mon voyage vers ou depuis celui-ci.

Je me retirerai immédiatement de l'événement et en informerai l'officiel le plus proche si, à tout moment, je ressens un danger inhabituel ou une condition dangereuse ou si j'ai le sentiment d'avoir subi une détérioration de ma condition physique, émotionnelle ou mentale, ou de celle de mes vêtements, de mon matériel ou de mon équipement, pour continuer à participer à l'événement en toute sécurité.

Je respecterai le code de conduite de FTC lors de ma participation à l'événement.

Consentement à la confidentialité

Je donne aux parties la permission de recueillir, d'utiliser et de divulguer mes renseignements personnels aux fins suivantes et je consens à ce qui suit :

- la communication d'événements, de programmes et d'informations par le biais des télécommunications, de la poste, des médias électroniques et/ou sociaux;
- la publication des listes d'inscription et de compétition des participants et des résultats de la compétition et leur publication dans des bulletins d'information, des communiqués de presse, des sites Web ou des panneaux d'information sur l'événement;
- l'utilisation de ma photographie, de ma vidéo, de mon enregistrement audio et/ou de mon entrevue sans attente de compensation monétaire;
- la renonciation à toute inspection ou approbation des communications finalisées avant leur publication;
- l'utilisation de ma date de naissance par les organisateurs de l'événement et les officiels pour déterminer le groupe d'âge dans la participation à l'événement, si nécessaire;
- la publication de mes coordonnées par les organisateurs de l'événement et les officiels pour les communications liées à l'événement.

JE RECONNAIS AVOIR LU ATTENTIVEMENT, COMPRIS ET ACCEPTÉ LA RENONCIATION COMPLÈTE ET DÉFINITIVE CI-DESSUS, LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LA COVID-19 ET LE CONSENTEMENT À LA CONFIDENTIALITÉ.

NOTA : Ce document signé doit être présenté par vous lors de votre entrée à l'événement.

Signature du participant : _____
(doit avoir atteint ou dépassé l'âge de la majorité)

Nom du participant : _____
(en caractères d'imprimerie lisibles)

Numéro de téléphone du participant : _____

Date: _____

4158-1781-4074.1

ASSUMPTION OF RISK WAIVER - MINORS

DO NOT USE IN QUEBEC – REST OF CANADA ONLY

2023 High Performance Team Trials – Rifle & Pistol

SASKATOON, SK June 14 to 19, 2023

ASSUMPTION OF RISK WAIVER

This waiver is only for the use of minor participants and/or spectators and should be completed and signed prior to any payment and/or registration or facility entry for this Event.

A "minor" (or "infant" or someone below the "age of majority") is legally defined as anyone under the age of 19 in the Provinces/Territories of British Columbia, New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Northwest Territories, Nova Scotia, Nunavut and the Yukon . Whereas in the Provinces of Alberta, Manitoba, Ontario, Prince Edward Island, Quebec and Saskatchewan, the age of majority is 18. This waiver should be signed by any minor either in accordance with where the participant and/or spectator signing this form normally resides and/or the location the event is taking place.

I am aware that the 2023 High Performance Team Trials – Rifle & Pistol (the "Event") involves many inherent risks, dangers and hazards, including but not limited to the use and operation of firearms, personal physical injury in association with target shooting as a sport, possible negligence on the part of the event director and organizers, the event hosting venue, event officials and volunteers, coaches, other athletes and spectators.

I, as a minor participant freely accept and fully assume the risks, dangers, and hazards and the possibility of personal injury, property damage, or loss resulting from such dangers, risks, and hazards. In consideration of the Shooting Federation of Canada (SFC) allowing me to take part as manager, coach, volunteer or athlete, official or spectator in this Event, I hereby warrant and agree as follows:

1. To acknowledge all risks, dangers and hazards in connection with my participation in, and/or travel to and from the Event;

2. To assume and accept all these risks, dangers and hazards in connection with my participation in, and/or travel to and from the Event and all other risks that I may have associated with the competition director or organizers, The Shooting Federation of Canada, the Saskatoon Wildlife Federation, the Saskatchewan Target Shooting Association, and its directors, officers, employees, agents and representatives of each of those organizations (the "Parties") in connection with this Event;

3. To hold harmless and indemnify the Parties for any and all liability for any loss, damage, expense, property damage or personal injury suffered by myself, my next of kin or by a third party as a result to my participation in, at, and/or travel to or from the Event.

I will immediately remove myself from participation in the Event and notify the nearest official, if at any time I sense any unusual hazard or unsafe condition or if I feel that I have experienced any deterioration in my physical, emotional or mental fitness, or that of my clothing, gear or equipment, for continued safe participation in the Event.

I will abide by the SFC Code of Conduct while attending the Event.

Privacy Consent

I grant the Parties permission to collect, use and disclose my personal information for the following purposes and consent to the:

- communication of events, programs and information via telecommunications, post, electronic and/or social media;

- publication of participant registration and competition lists and results of the competition and the publication of same in newsletters, media releases, websites or Event information boards;
- use of my photograph, video, audio recording and or interview with no expectation of monetary compensation;
- waiver of any inspection or approval of the finished communications prior to publication;
- use of my date of birth to Event organizers and officials to determine age group in Event participation, if required;
- Event organizers or officials, to the publication of my contact information for Event related communications.

I ACKNOWLEDGE HAVING CAREFULLY READ, UNDERSTOOD AND AGREED TO THE ABOVE ASSUMPTION OF RISK, DECLARATION OF COMPLIANCE FOR COVID-19 AND PRIVACY CONSENT AND I AM AWARE THAT BY SIGNING THIS ASSUMPTION AND ACKNOWLEDGMENT OF RISK I AND/OR MY PARENTS/GUARDIANS MAY SURRENDER CERTAIN LEGAL RIGHTS. I SIGN THIS DOCUMENT VOLUNTARILY AND WITHOUT INDUCEMENT.

Signature of Participant: _____

Name of Participant: _____ (please print legibly)

Phone Number of Participant: _____

Date: _____

CONSENT AND RELEASE BY PARENT OR GUARDIAN

I/We are the parent(s) or legal guardians of _____.

I/WE FULLY UNDERSTAND that he/she is under the age of majority and that target shooting sports may involve the possibility of risks of personal injury and/or damage to property , and knowing that he/she is signing this document to participate or spectate, hereby give formal consent to his/her participating at such Event;

AND IN CONSIDERATION of my minor child being granted such access and thereby being permitted to participate at such Event, for ourselves, our heirs, executors and administrators hereby release and forever discharge The Shooting Federation of Canada and all other Parties, and all persons having management or control of this Event from any and all action, causes of action, claims and demands whatsoever in any way arising out of any injury to the minor named in this document or out of damage to his/her or our property in the event that any of those things may occur as a result of his/her participating such Event.

I/WE ALSO FULLY UNDERSTAND AND CONSENT to the provisions in the DECLARATION OF COMPLIANCE FOR COVID-19 and PRIVACY CONSENT clauses contained herein.

IN WITNESS WHEREOF, we have hereunto set our hands at:

_____ this _____ day of _____ 20___

SIGNED AND DELIVERED:

Parent/Guardian: _____

Parent/Guardian: _____ m

RENONCIATION À LA PRISE EN CHARGE DES RISQUES - MINEURS

NE PAS UTILISER AU QUÉBEC - RESTE DU CANADA SEULEMENT

Épreuves d'équipe de haute performance 2023

SASKATOON, SK – 14 juin au 19 juin 2023

RENONCIATION À LA PRISE EN CHARGE DES RISQUES

Cette renonciation est uniquement destinée aux participants mineurs et/ou aux spectateurs et doit être remplie et signée avant tout paiement et/ou inscription ou entrée dans les installations pour cet événement.

Un « mineur » (ou « enfant » ou personne n'ayant pas atteint l' « âge de la majorité ») est légalement défini comme toute personne âgée de moins de 19 ans dans les provinces/territoires de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, de la Nouvelle-Écosse, du Nunavut et du Yukon. Alors que dans les provinces de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de la Saskatchewan, l'âge de la majorité est de 18 ans. La présente renonciation doit être signée par tout mineur, conformément au lieu de résidence habituel du participant et/ou du spectateur qui signe ce formulaire et/ou à l'endroit où se déroule l'événement.

Je suis conscient(e) que le Épreuves d'équipe de haute performance 2023 (l' « événement ») comportent de nombreux risques, dangers et aléas inhérents, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation et le maniement d'armes à feu, les blessures corporelles associées au tir sur cible en tant que sport, la négligence possible de la part du directeur et des organisateurs de l'événement, du lieu où se déroule l'événement, des officiels et des bénévoles, des entraîneurs, des autres athlètes et des spectateurs.

En tant que participant mineur, j'accepte librement et j'assume entièrement les risques, les dangers et les aléas et la possibilité de blessures corporelles, de dommages matériels ou de pertes résultant de ces dangers, risques et aléas. En contrepartie du fait que la Fédération de tir du Canada (FTC) me permette de participer à cet événement en tant que gérant, entraîneur, bénévole ou athlète, officiel ou spectateur, je garantis et accepte ce qui suit:

1. Reconnaître tous les risques, dangers et aléas liés à ma participation à l'événement et/ou à mon voyage aller-retour.
2. Assumer et accepter tous ces risques, dangers et aléas liés à ma participation à l'événement et/ou à mon voyage à destination et en provenance de l'événement, ainsi que tous les autres risques que je peux avoir associés au directeur ou aux organisateurs de la compétition, à la Fédération de tir du Canada, Saskatoon Wildlife Federation, le Saskatchewan Target Shooting Association, ainsi que ses administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants de chacune de ces organisations (les « parties ») en rapport avec cet événement.
3. Exonérer et indemniser les parties de toute responsabilité pour toute perte, tout dommage, toute dépense, tout dommage matériel ou toute blessure corporelle subis par moi-même, mon plus proche parent ou un tiers à la suite de ma participation à l'événement ou de mon voyage vers ou depuis celui-ci.

Je me retirerai immédiatement de la manifestation et informerai l'officiel le plus proche si, à tout moment, je ressens un danger inhabituel ou une condition dangereuse ou si j'ai le sentiment d'avoir subi une détérioration de ma condition physique, émotionnelle ou mentale, ou de celle de mes vêtements, de mon équipement ou de mon matériel, pour continuer à participer à la manifestation en toute sécurité.

Je respecterai le code de conduite de FTC lors de ma participation à l'événement

Consentement à la confidentialité

J'autorise les parties à collecter, utiliser et divulguer mes informations personnelles aux fins suivantes et je consens à :

- la communication d'événements, de programmes et d'informations par le biais des télécommunications, de la poste, des médias électroniques et/ou sociaux;
- la publication des listes d'inscription et de compétition des participants et des résultats de la compétition et leur publication dans des bulletins d'information, des communiqués de presse, des sites Web ou des panneaux d'information sur les événements;
- l'utilisation de ma photographie, de ma vidéo, de mon enregistrement audio et/ou de mon entrevue sans attente de compensation monétaire;
- la renonciation à toute inspection ou approbation des communications finalisées avant leur publication;
- l'utilisation de ma date de naissance par les organisateurs de l'événement et les officiels pour déterminer le groupe d'âge dans la participation à l'événement, si nécessaire;
- la publication de mes coordonnées par les organisateurs de l'événement et les officiels pour les communications liées à l'événement.

JE RECONNAIS AVOIR LU ATTENTIVEMENT, COMPRIS ET ACCEPTÉ LA RENONCIATION À LA PRISE EN CHARGE DES RISQUES, LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LA COVID-19 ET LE CONSENTEMENT DE CONFIDENTIALITÉ CI-DESSUS ET JE SUIS CONSCIENT QU'EN SIGNANT CETTE RENONCIATION ET RECONNAISSANCE DES RISQUES, MOI ET/OU MES PARENTS/TUTEURS POUVONS RENONCER À CERTAINS DROITS LÉGAUX. JE SIGNE CE DOCUMENT VOLONTAIREMENT ET SANS INCITATION.

Signature du participant : _____

Nom du participant : _____ (veuillez écrire lisiblement)

Numéro de téléphone du participant : _____

Date : _____

CONSENTEMENT ET DÉCHARGE PAR LE PARENT OU LE TUTEUR

Je/Nous sommes le(s) parent(s) ou le(s) tuteur(s) légal(aux) de _____.

JE/NOUS COMPRENONS PARFAITEMENT qu'il/elle n'est pas majeur(e) et que les sports de tir sur cible peuvent impliquer la possibilité de risques de blessures corporelles et/ou de dommages matériels et, sachant qu'il/elle signe ce document pour participer ou être spectateur(trice), donne par la présente son consentement formel à sa participation à cet événement.

ET EN CONSIDÉRATION du fait que mon enfant mineur se voit accorder un tel accès et qu'il est ainsi autorisé à participer à cet événement, en notre nom et au nom de nos héritiers, exécuteurs et administrateurs, nous dégageons par la présente et déchargeons à jamais la Fédération de tir du Canada et toutes les autres parties, ainsi que toutes les personnes ayant la gestion ou le contrôle de cet événement de toute action, cause d'action, réclamation et demande de quelque nature que ce soit découlant de toute blessure subie par le mineur nommé dans le présent document ou de tout dommage causé à sa propriété ou à la nôtre dans le cas où l'une de ces choses se produirait à la suite de sa participation à cet événement.

JE COMPRENDS/NOUS COMPRENONS ÉGALEMENT ET CONSENS/CONSENTONS aux dispositions de la DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ÀLA COVID-19 et aux clauses de CONSENTEMENT À LA VIE PRIVÉE contenues dans le présent document.

EN FOI DE QUOI, nous avons apposé nos signatures à :

_____ ce _____ jour de _____ 20___

SIGNÉ ET REMIS :

Parent/Tuteur: _____

Parent/Tuteur: _____

4162-3580-3706.1

APPENDICE I
CODE VESTIMENTAIRE DE L'ISSF

International Shooting Sport Federation
Internationaler Schiess-Sportverband e.V.
Fédération Internationale de Tir Sportif
Federación Internacional de Tiro Deportivo

Le code vestimentaire de l'ISSF s'appliquera lors de la compétition. La version complète du code peut être consultée à l'adresse suivante (en anglais) :

https://www.issf-sports.org/getfile.aspx?mod=docf&pane=1&inst=458&file=1.%20ISSF%20General%20Technical%20Rules.pdf

Les sections du code qui sont reproduites ci-après revêtent une importance particulière.

6.7 COMPÉTITION – VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

6.7.5 Code vestimentaire ISSF

Il est de la responsabilité des athlètes, entraîneurs et officiels de venir sur les stands habillés de façon appropriée à un événement sportif public. L'habillement des athlètes et des officiels doit être conforme au *Code vestimentaire ISSF*. Voir le point 6.20 pour la version complète du *Code vestimentaire de l'ISSF*.

6.20 CODE VESTIMENTAIRE DE L'ISSF

La règle 6.7.5 du *Règlement technique général* ISSF stipule ce qui suit :

> « Les athlètes, entraîneurs et officiels ont la responsabilité de se présenter sur le pas de tir habillés de vêtements qui conviennent à un événement sportif public. L'habillement des athlètes et des officiels doit être conforme au *Code vestimentaire de l'ISSF*. »

Cette règle forme la base du *Code vestimentaire de l'ISSF*.

6.20.4 RÈGLEMENT VESTIMENTAIRE DES ENTRAÎNEURS ET DES OFFICIELS

APPENDICE II
CODE D'ÉTHIQUE DE L'ISSF

Le code d'éthique de l'ISSF s'appliquera lors de la compétition. La version complète du code peut être consultée à l'adresse suivante (en anglais) : https://www.issf-sports.org/theissf/rules_and_regulations/code_of_ethics.ashx

4159-0130-3603.6